



Circulaire N° 0319 /MENA/CAB/DPFC  
du 01 SEP. 2025

Le Ministre

à/aux

l'Inspecteur Général, Coordonnateur Général de  
l'Inspection Générale  
(pour information et suivi)

Directeurs Centraux  
et Chefs de Services Rattachés  
(pour information et suivi)

Directeurs Régionaux  
(pour information et suivi)

Chefs des Antennes de la Pédagogie et de la Formation  
Continue  
(pour information et suivi)

Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire,  
Chefs de Circonscription  
(pour information et suivi)

Directeurs des écoles primaires publiques et privées  
(pour exécution).

Enseignant(e)s des écoles primaires publiques et privées  
(pour exécution)

### Objet : Maintien des plages horaires dans l'enseignement primaire

Le programme des enseignements dans le cycle primaire est maintenu ainsi qu'il suit :

- Lundi : de 7 H 45 à 12 H 15 puis de 14 H 30 à 17 H 30 ;
- Mardi : de 7 H 45 à 12 H 15 puis de 14 H 30 à 17 H 30 ;
- Jeudi : de 7 H 45 à 12 H 15 puis de 14 H 30 à 17 H 30 ;
- Vendredi : de 7 H 45 à 12 H 15 puis de 14 H 30 à 17 H 30.

Pour la classe de CM2, les cours débuteront par les études surveillées ces mêmes jours à 7 H 30 les matins et à 14 H 00, les après-midis.

Ce réaménagement maintient le quantum horaire hebdomadaire qui est de 1800 minutes (30 heures/semaine).  
Toutes les activités pédagogiques devront désormais se tenir les mercredis.

J'attache du prix au strict respect desdites plages horaires.



Professeur Mariatou KONE

